



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 40042

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le Conseil national des langues et cultures régionales créé en 1985. Le "jaune budgétaire", publié en annexe au PLF 2009 comportant la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne fait en effet apparaître ni le nombre de membres de ce conseil, ni son coût de fonctionnement, ni le nombre de réunions tenues en 2007 alors même qu'il indique qu'aucune réunion n'a eu lieu en 2005 et 2006. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc pas satisfaites ; il s'en étonne et lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de ce conseil, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

Texte de la réponse

Le Conseil national des langues et cultures régionales, créé par le décret n° 85-1006 du 23 septembre 1985, s'est réuni les 27 et 28 janvier 1986 et n'a plus eu d'activité après cette date. Il a été supprimé par le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 qui a pris effet au 9 juin 2009, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40042

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 428

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8801